

Bulletin trimestriel d'information Qualité de l'air - Grand Périgueux juillet à septembre 2022

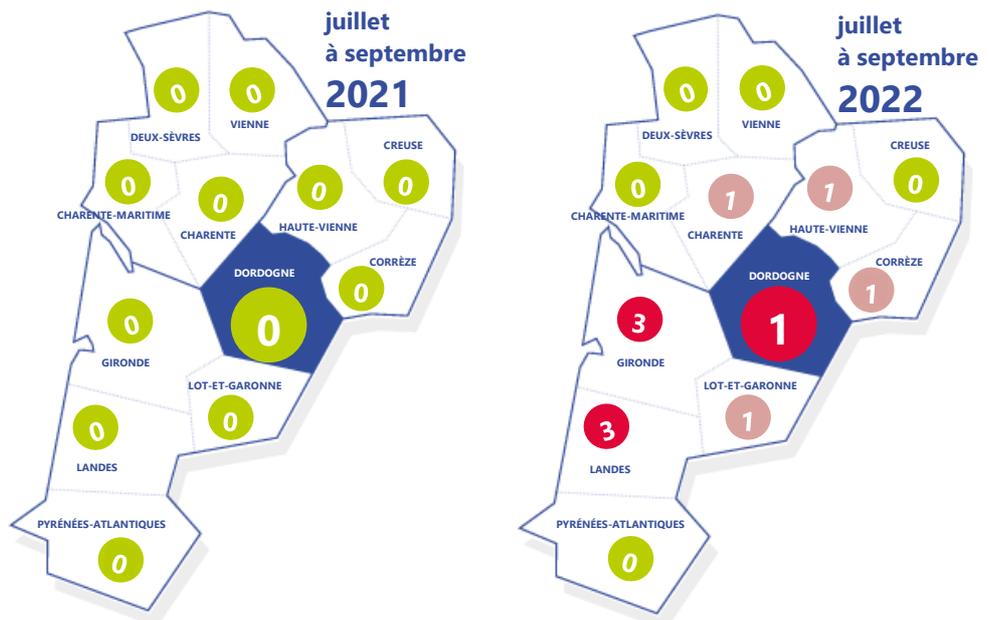
Épisodes de pollution

ÉPISODES DE POLLUTION

- Pas d'épisode
- SIR PM10
- SAL PM10
- SIR SO₂
- SAL SO₂
- SIR O₃
- SAL O₃

GLOSSAIRE

SIR : Seuil d'Information-Recommandations
SAL : Seuil d'ALerte



Les **épisodes de pollution** indiquent qu'un dépassement de seuil réglementaire a été constaté (soit par la mesure, soit à l'aide de simulations numériques) impactant une partie importante du territoire et de la population. Ces **dépassements ne donnent pas forcément lieu à des procédures préfectorales d'information et de recommandations ou d'alerte**. Les dépassements de seuils réglementaires aux stations rendent compte de manière plus précise de l'état de la qualité de l'air sur un territoire.

Dioxyde d'azote (NO₂) :

majoritairement issu du trafic routier

Particules en suspension et fines (PM10 & PM2,5) : sources d'émission variées (chauffage au bois, activités agricoles, trafic routier et industries)

Ozone (O₃) : étant un polluant secondaire, il résulte de la transformation de polluants primaires le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils - sous l'effet des rayonnements solaires ultra-violet

Dioxyde de soufre (SO₂) : majoritairement issu des industries et du chauffage domestique

Commentaires

L'été 2022 a été le théâtre de **feux de forêt exceptionnels par leur ampleur en Gironde**. Ils ont entraîné une **dégradation de la qualité de l'air** pour les communes au plus proche des incendies mais aussi sur de nombreux départements.

Ainsi, **un épisode de pollution aux particules en suspension a été caractérisé le 19/07** sur les départements de la **Charente**, de la **Corrèze**, de la **Dordogne**, de la **Gironde**, des **Landes**, du **Lot-et-Garonne** et de la **Haute-Vienne**. Cet épisode est lié aux premiers **feux de forêt** de Landiras et de La Teste-de-Buch entraînant des dépassements de seuils. Cet épisode a perduré **la journée du 20/07** pour la **Gironde** et les **Landes** uniquement.

Un autre **épisode de pollution aux particules en suspension a été caractérisé le 12/08**, toujours en lien avec les feux de forêt et notamment la **reprise du feu de Landiras**. Il a de nouveau entraîné des dépassement de seuils sur la **Gironde**, les **Landes** et le **Lot-et-Garonne**.

Seuils réglementaires et Recommandations OMS

Bilan réglementaire du Grand Périgueux au 30/09/2022

Exposition	Type de recommandation	PM10 moy. annuelle	PM10 - nb. jours > 50 µg/m ³ (1) et > 45µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m ³ (1)	16*	
	Objectif de qualité - 30 µg/m ³ (1)	16*	
	OMS - 15 µg/m ³ (2)	16*	
Ponctuelle	Valeur limite - 35 jours max (1)		3
	OMS - 3 jours max (2)		6
Exposition	Type de recommandation	PM2,5 moy. annuelle	PM2,5 - nb. jours > 25 µg/m ³ (1) et > 15 µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 25 µg/m ³ (1)	8*	
	Valeur cible - 20 µg/m ³ (1)	8*	
	Objectif de qualité - 10 µg/m ³ (1)	8*	
	OMS - 5 µg/m ³ (2)	8*	
Ponctuelle	Valeur limite (1) - pas de réglementation sur le nombre de jours autorisés		8
	OMS - 3 jours max (2)		35
Exposition	Type de recommandation	NO ₂ moy. annuelle	NO ₂ - nb. heures > 200 µg/m ³ (1) et NO ₂ - nb. jours > 25 µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m ³ (1)	9*	
	OMS - 10 µg/m ³ (2)	9*	
Ponctuelle	Valeur limite - 18 heures max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		5

Exposition	Type de recommandation	O ₃ - max. de la moy. sur 8h	O ₃ - nb. jours > 100 µg/m ³ sur 8h	O ₃ - nb. jours > 120 µg/m ³ sur 8h (en moy. sur 3 ans)	O ₃ - max. de la moy. jour sur 8h
Chronique	OMS - pic saisonnier - 60 µg/m ³ (2)				89***
Ponctuelle	Valeur cible - 25 jours max (1)			3**	
	Objectif de qualité - 120 µg/m ³ (1)	135***			
	OMS - 3 jours max (2)		44		

(1) Seuils réglementaires issues du Décret n°2010-1250 du 21/10/2010

(2) Seuils recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à partir de 2021 et représentatifs de la pollution ponctuelle (sur un jour ou quelques heures)

* Moyenne calculée jusqu'au 30/09/2022

** La moyenne sur 3 ans est réalisée sur la période du 01/10/2019 au 30/09/2022

*** Maximum calculé jusqu'au 30/09/2022

En **jaune** : recommandation OMS non respectée, en **mauve** : valeur cible ou objectif de qualité non respecté, en **violet** : valeur limite non respectée et en **bleu** : valeurs réglementaires ou recommandations OMS respectées.

SIR : Seuil d'Information et de Recommandations

- PM10 : 50 µg/m³ en moyenne journalière
- O₃ : 180 µg/m³ en moyenne horaire
- NO₂ : 200 µg/m³ en moyenne horaire

SAL : Seuil d'ALerte

- PM10 : 80 µg/m³ en moyenne journalière
- O₃ : 240 µg/m³ en moyenne horaire (protection sanitaire de toute la population)
- NO₂ : 400 µg/m³ en moyenne horaire sur 3h consécutives (ou 200 µg/m³ si le SIR a été déclenché la veille et le jour même et qu'il y a un risque de dépassement pour le lendemain)



Suivez les statistiques annuelles réglementaires

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/statistiques-annuelles-reglementaires>

Bilan des indices ATMO de qualité de l'air



Retrouvez tous les indices ATMO du Grand Périgueux sur notre site web :
<https://bit.ly/3CxYvRN>

Commentaires

Le troisième trimestre de l'année 2022 a été marqué par **des épisodes caniculaires** donnant lieu à une **dégradation de la qualité de l'air** sur l'agglomération du Grand Périgueux.



Bon



Mauvais

En **juillet**, les indices ATMO étaient principalement qualifiés de « **moyen** » à « **dégradé** ». Pendant la période caniculaire du 13 au 19/07, l'indice a été qualifié de « **mauvais** » **les 14 et 18/07** en raison d'une **augmentation des concentrations en ozone**. Il a été qualifié de « **extrêmement mauvais** » **le 19/07** en raison de **l'augmentation des concentrations en particules en suspension** due aux **incendies de Landiras et de La Teste-de-Buch** en Gironde.



Moyen



Très mauvais

En **août**, les indices ATMO étaient principalement qualifiés de « **dégradé** ». Pendant la période caniculaire du 9 au 13/08, il a été qualifié de « **mauvais** » **du 9 au 12/08** en raison d'une **augmentation des concentrations en ozone**. En raison du caractère complexe des incendies et notamment de leur impact sur les départements avoisinants, il a été décidé de passer les indices en code « **événement** ». Aussi, **les journées du 13 et du 14/08** ont été concernées par cet indice afin d'indiquer qu'un événement d'ampleur était en cours rendant **l'indice ATMO inapplicable tel quel**.



Dégradé



Extrêmement mauvais

Les indices ATMO du mois de **septembre** ont principalement été qualifiés de « **moyen** » du fait d'une accalmie des températures et d'un arrêt des incendies.



Pour les particules et le dioxyde d'azote, les **conditions météorologiques très stables, peu dispersives et anticycloniques** en période hivernale ou en début de printemps vont accentuer l'**accumulation** de ces polluants au sol favorisant les pics de pollution.

En revanche, l'ozone se forme principalement en période estivale sous **l'action du rayonnement solaire**.

L'indice ATMO de qualité de l'air :



Élaboré à partir de 5 polluants (mesures et modélisations) depuis le 01/01/21, l'indice global de qualité de l'air reprend la valeur maximale des 5 sous-indices. Celui-ci peut être impacté par plusieurs polluants. Son échelle propose 6 niveaux, dont les seuils sont alignés sur ceux de l'Agence européenne pour l'environnement.



MÉTÉO
Périgueux

Juillet : épisode caniculaire du 13 au 19 juillet avec un pic de chaleur extrême le 18 juillet. Semaine du 25/07 : les températures restent estivales, mais elles perdent dès le 27 le caractère caniculaire des dernières semaines.

Au-delà de la chaleur, ce mois de juillet 2022 a été marqué par un déficit record de précipitations en France, devenant le mois de juillet le plus sec et le deuxième mois le plus sec depuis le début des mesures (source Météo France).

Août : épisode de chaleur avec un 1^{er} pic le 3, puis une autre période caniculaire du 9 au 13 ; une fin de mois avec des températures plus conformes aux normales.

Septembre : activité orageuse le 2/09, les 13,14. Vague de chaleur les 11,12 et 13. Températures plus rafraichies à partir du 18/09 et activité pluvieuse en fin de mois.

Source : Grand Périgueux

Les mesures en temps réel

Pour suivre les mesures en direct, rendez-vous sur la page : <https://bit.ly/3rRK3PP>



Pollens

Pour vous informer sur les **pollens**, consultez la page web dédiée <https://bit.ly/3etoSk0> ou inscrivez-vous à la newsletter quotidienne de votre commune <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/mails/m-enregistrer/commune>. En complément, le pollinarium sentinelle® d'Antonne et Trigonant peut vous fournir des informations sur le début/fin des diffusions de pollen grâce à l'**alerte pollens** ! <https://www.alertepollens.org/>

Un nouveau site internet pour Atmo Nouvelle-Aquitaine :

<https://bit.ly/3RTmsst>

Impact des feux de forêt sur la qualité de l'air :

<https://bit.ly/3rOHhee>

<https://bit.ly/3CUXGEa>

Une 2nde étude de mesure des COV dans le bassin de Lacq :

<https://bit.ly/3CuGIaZ>



Le Saviez-vous ?

La surveillance des pesticides en Nouvelle-Aquitaine

Les **pesticides** sont des substances chimiques utilisées pour **prévenir, contrôler** ou **lutter** contre les organismes jugés indésirables ou nuisibles par l'homme (plantes, champignons, bactéries, animaux).

Aujourd'hui, en France, **il n'existe pas de réglementation spécifique** relative à la contamination de l'air par les pesticides. Pour autant, **depuis 2001, Atmo Nouvelle-Aquitaine recherche les pesticides** dans l'air en différents points du territoire.

La surveillance des pesticides en Nouvelle-Aquitaine se divise suivant **2 objectifs** :

- ➔ la mesure permanente sur 4 sites de fond de référence permettant de **suivre l'évolution des concentrations d'année en année** et de sensibiliser les populations et les acteurs du territoire à la présence des pesticides dans l'air
- ➔ des campagnes de mesure sur des sites temporaires (2-3 sites par an) afin d'**étudier les différentes pratiques et sources d'exposition** et d'assurer des mesures sur tout le territoire néo-aquitain.

Bilan édité le 13/10/2022 à 15h50 par : Sarah Le Bail - Atmo Nouvelle-Aquitaine
09.84.200.100 | contact@atmo-na.org

Pour toute information concernant Le Grand Périgueux www.grandperigueux.fr